



Groupe de travail relatif à la création des DDETS(PP) du 16 mars 2021

Les questions qui fâchent posées par FO

Le 1er avril 2021 doit marquer la mise en place d'un nième nouveau format de l'État territorial, avec notamment la mise en place de Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Ces nouvelles directions, qui remplaceront les actuelles DDCS et DDCSPP, résultent d'une réforme unanimement rejetée par les organisations syndicales. Au delà de son absence de fondements, que FO a dénoncée dès l'origine, c'est bien la méthode qui fait aujourd'hui débat !

Rarement une ambiance n'a été aussi lourde en rapport avec le contexte sanitaire, jamais une réforme n'a été conduite autant à la légère ! La preuve ? La première réunion de suivi national de ce chantier est ainsi organisée à moins de 15 jours de la date de création de nouveaux services de l'État. Une grande première !!!

A 15 jours du « DDETS »-day , que de questions restent à traiter...

- Où en est l'actualisation de l'instruction RH initiale de début 2020 ?
- délai de maintien des lettres de mission pour les agents non-volontaires (FO revendique a minima jusqu'à fin 2021)
- calendrier de préfiguration et de prépositionnement
- quel état de validation des organigrammes des nouvelles directions ?
- quelles conditions d'accueil des nouveau agents en DD, y compris du point de vue de l'organisation du temps de travail ?
- où en est la nomination des directeurs et directeurs adjoints ?
- Quelle est la cartographie des effectifs transférés en DDI (globalement/par département/par DD) ? Et quelle est la cartographie des effectifs en résultant pour chaque DD ?

...que de sujets sont soulevés...

- Déménagement et travaux en pleine crise sanitaire, comment est gérée cette équation ?
- Se pose aussi la question plus générale des formations à la prise de poste pour les nouveaux postes et aussi pour les agents qui basculent sur un poste similaire- vu la diversité des pratiques entre les DDETS- sans formations - cela risque de poser des difficultés, voir d'induire des disparités de pratiques d'un département à l'autre. Un plan de formation spécifique (et le budget qui va avec) est -il prévu en 2021 ?
- Un plan de prévention spécifique est -il prévu pour la prévention des RPS? Quel bilan est dressé avec les agents postérieurement à la mise en place des nouvelles DD ?
- Etat de la consultation des instances locales (organigrammes notamment), avec recensement des avis rendus
- Par département et ministère/corps : nombre d'agents concernés par le DDETS(PP)/nombre de postes proposés au sein de la DDETS(PP)/nombre d'agents acceptant leur prépositionnement/nombre d'agents refusant leur prépositionnement
- Etat de la publication/pourvoi des postes restés sans titulaire suite au processus de prépositionnement
- Nombre de mesures d'accompagnement demandées (y compris à titre rétroactif)
- Cartographie des points de NBI transférés
- Élaboration des règlements intérieurs : Calendriers ? Cadrages ? Respect des particularités des nouveaux arrivants ?...
- Articulation avec les SGC : état d'avancement des contrats de services ?
- Quelle continuité pour la carrière des agents proposés à une promo en 2020 par leur direction actuelle?
- Quelle est la date prévue des élections professionnelles anticipées ?

...la vérité du terrain parle d'elle-même !

« Les organigrammes laissent apparaître une juxtaposition des missions et des services existants sans liens apparents. »

« Les « synergies » tant vantées pour nous vendre cette réforme, n'étaient comme nous l'avions dénoncé, qu'un simple argument marketing. »

« Les dénominations, le périmètre des services , l'implantation immobilière, varient fortement d'un département à l'autre. le seul point de ressemblance est la présence de deux sous directeur. »

« Tout ça pour ça, pourrait résumer une réforme faite contre la volonté et l'intérêt des agents. Agents qui au hasard d'une décision prise en petit comité, peuvent voir leur poste supprimé ou impacté, et se retrouvent dans l'humiliante obligation de repostuler sur un poste pour travailler dans un service où ils sont présents depuis des années. »

« Il y a un problème sur la fusion des réseaux informatiques qui semble impossible avant cette date. Tout est donc bloqué pour le moment. »

« A la Réunion la DJSCS qui au 1 janvier est passé DCS cela se passe mal, De 2019 à 2021, Les OS n'ont eu aucun échange avec le Préfigurateur. Les agents de la DJSCS/ DCS, n'ont eu que deux échanges avec le préfigurateur. »

« Problème de communication envers les agents: pas de réunion en plénière évidemment, peu de communication par mail ou autre support . »

« Postes soumis à changements publiés après moult tergiversations, modifications, cafouillages. Certains postes sont et resteront vacants car pas de support budgétaire...Micro organigramme digne d'une armée mexicaine. »

« Le dialogue social : il existe même s'il est plutôt vain. Alors qu'on avait demandé à être acteurs de la préfiguration (projet de service, groupes de travail.), tout se fait en équipe projet resserrée. Les marges de manœuvre sont donc quasi nulles puisque tout ce qui nous est présenté est acté. »

« On déménage nos services DDCS. le peu que l'on puisse dire, c'est qu'on est accueillis comme des moins que rien : un service sera éclaté en 3 endroits de la cité, nous serons tous ou presque serrés dans des bureaux doubles minimum pendant que les autres services déconcentrés sont beaucoup plus confortables. »

« Absence de pilotage de notre direction. le projet de service que les DDETS mettent en place prend le même chemin : on y liste les missions et on le rangera au placard. Alors même que ça serait l'outil idéal pour définir une stratégie que les agents attendent en vain, on va se contenter d'un catalogue "la DDETS pour les nuls". »

« Il y a 10 ans, c'était le fractionnement de notre ministère , aujourd'hui la clôture de la Cohésion sociale. »

« La direction a accepté de passer une convention avec une psychologue du travail qui a animé deux ateliers collectifs pour les chef.fes "conduite au changement" et qui propose également des entretiens individuels pour les agents en souffrance. C'est bien le seul point positif. »

Alors 2 questions au final :

- Comment comptez-vous accompagner les agents contre les effets délétères de cette réforme ?
- La date du 1er avril 2021 pour la création des DDETS est-elle vraiment réaliste ??